

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL
SEANCE DU 21 FEVRIER 2008**

L'an deux mil huit, le jeudi vingt et un février à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilbert LAIR, Maire, dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents: Mme VOINIER, Mme ABEL Mlle BECHET, Messieurs, MAILLE, GUEGUIN, TURPIN, BENSON, BROUSSE, CARPENTIER MATTIAZZI et RENAULT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. DROUET qui avait donné pouvoir à M. LAIR

M.MAILLE a été élu secrétaire de séance :

Après que les deux observations suivantes aient été prises en compte le compte rendu de la séance précédente est validé par tous les membres du Conseil Municipal :

- Monsieur Eric BENSON fait remarquer que contrairement à ce qui est mentionné, l'augmentation considérable des frais de gaz évoquée lors de la dernière réunion du SIVOM, n'engendre pas un changement d'énergie.
- Monsieur Eric BENSON souligne également que lors de cette réunion, le proviseur n'a en aucun cas annoncé la modification des cours en école primaire le samedi matin, remplacé par le mercredi matin. Il s'avère qu'il n'y a plus d'école le samedi et le mercredi matin pour les primaires, contrairement au collègue, ce qui occasionne des difficultés de transport scolaire au SIVOM.

INFORMATIONS

■ Monsieur LAIR présente aux membres du conseil municipal Mademoiselle Agnès SEVIL qui a pris ses fonctions le 1^{er} février 2008 en qualité de secrétaire de mairie à Nézel. En effet, Madame France LECCIA partira vers une retraite bien méritée à partir du 04 avril 2008 après 31 ans de carrière au sein de notre commune.

■ Monsieur le Maire a la tristesse d'annoncer la disparition de Madame Henriette TANGUY, décédée le 29 janvier 2008, dans sa 87^{ème} année. Il présente ses condoléances à toute sa famille en son nom ainsi qu'au nom des membres du Centre Communal d' Action Sociale qui ont offert des fleurs lors de cette triste occasion.

■ La Nézelloise a organisé un concert en l'église Saint Blaise le 10 février 2008. Monsieur le Maire a apprécié ce moment convivial et de grande qualité musicale, en compagnie de ses confrères, Messieurs les Maires de Bouafle et de Bazemont.

Monsieur le Président de la Nézelloise remercie toutes les personnes qui ont honoré de leur présence ce concert mais aussi la municipalité pour avoir offert le verre de l'amitié qui fut un moment très agréable.

■ Monsieur LAIR informe le conseil qu'il a reçu de la Préfecture des Yvelines l'agrément de Monsieur Guillaume MICHEL en qualité de garde-rivière.

■ Le marteau tinteur sonnait les heures sur la cloche de l'église Saint Blaise était détérioré, un devis a été proposé à la commune et signé par M le Maire pour un montant de 962 € HT.

■ La 37^{ème} Assemblée Générale de la Nézelloise s'est tenue le 26 janvier 2008 : les membres de l'Assemblée ont décidé de nommer Monsieur Gilbert LAIR membre d'honneur de La Nézelloise.

Le rapport moral ainsi que le rapport musical et technique font apparaître un fonctionnement de l'association et de l'école de musique très positif. Par contre le rapport financier fait part d'une situation financière légèrement déficitaire :

Recettes : 29 772,63 €

Dépenses : 37 265,10 €

Elle s'explique par l'augmentation des dépenses (37 265,10 € en 2007 contre 30 043 € en 2006) qui sont dues principalement aux cotisations patronales en hausse constante ainsi que par la venue d'un nouveau professeur. Plusieurs pistes de financement ont été évoquées, notamment l'augmentation des tarifs de cotisation ainsi que l'organisation de plus de manifestations payantes, la diminution du nombre d'heures d'enseignement....

■ Le 30 janvier 2008, Messieurs TURPIN et BENSON se sont rendus à la réunion du SIVOM.

Madame la présidente du Syndicat expose l'affectation anticipée du résultat 2007 :

- Résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un déficit final de 8 275,27 €.
- Résultat de la section d'investissement faisant apparaître un déficit final de 92 883,46 €.

De plus, Le SIVOM assure en tant que maître d'ouvrage la construction d'une nouvelle salle de sport annexée au Collège de la Mauldre et à ce titre, il bénéficie d'une subvention du Conseil Général de 60 % du montant HT des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable de 1 700 000€ HT.

■ Le Conseil Syndical du S.I.L.Y.A. s'est tenu le mardi 22 janvier 2008. Le compte administratif 2007 présente dans la section de fonctionnement des recettes d'un montant de 362 644,21 € et des dépenses d'un montant de 406 932,65 €.

La section investissement présente des dépenses à hauteur de 291 950,57 € et des recettes d'un montant de 283 180,41 €. L'affectation des résultats 2007 s'élève à 27 174,23 € en recettes de fonctionnement et à 14 045,46 € en recettes d'investissement. Il est à noter qu'un emprunt s'achève en 2007.

La répartition des effectifs lycéens 2007/2008 s'élève pour NEZEL à 18 élèves.

■ Monsieur LAIR présente une synthèse du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du SIDOMPE du lundi 14 janvier 2008. Monsieur MATTIAZZI était présent. et outre le débat d'orientation budgétaire 2008, le comité syndical décide de modifier le budget de l'exercice 2007 en procédant aux inscriptions budgétaires à hauteur de 1 453 000 € en recettes et dépenses dans la section fonctionnement et en section investissement pour un montant de 63 000 € en dépenses et en recettes.

Le montant total des travaux de mise en conformité du traitement des fumées s'élève à 5 624 227 Euros.

De plus, le permis de construire du centre de tri a été délivré le 21 août 2006 et les travaux ont été lancés au début du mois d'octobre 2006 pour une durée de 17 mois avec pour objectif l'ouverture du centre de tri en avril 2008.

ORDRE DU JOUR

1. Assurance multirisques : choix de l'entreprise
2. Programme triennal de travaux 2006-2007-2008 : choix de l'entreprise
3. Contrat rural, avenant à l'échéancier financier
 4. Ventes de parcelles communales
 5. Vote du compte de gestion 2007
 6. Vote du compte administratif 2007
 7. Vote des trois taxes
 8. Affectation du résultat 2007
 9. Vote du budget primitif 2008
10. Organisation du bureau de vote pour les Elections Municipales
11. Questions diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

1. Assurance multirisques : choix de l'entreprise

Le cabinet d'assurance GROUPAMA a assuré jusqu'au 31/12/07 les biens communaux, un avenant au contrat a été pris jusqu'au 31 mars 2008, le temps de la consultation en procédure adaptée pour le choix du prestataire du contrat d'assurance multirisque.

Le cahier des charges stipulait l'assurance des dommages aux biens, des véhicules, la responsabilité générale de la commune, la protection juridique dont la défense pénale des élus, le bris de machines (le photocopieur), les Monuments aux Morts, le C.C.A.S. et la garantie Responsabilité Générale étendue aux conséquences financières de la responsabilité que la Commune peut encourir dans l'exercice des compétences qui lui ont été transférées dans le domaine de l'urbanisme (PLU).

2 cabinets ont répondu : GROUPAMA et la SMACL (Société Mutuelle des Assurances des Collectivités Territoriales)

Le 14 février, la commission d'attribution s'est réunie pour étudier les candidatures et les offres.

Sur demande de la Commission d'attribution, Monsieur TURPIN a sollicité également pour avis, les services de marché de l'intercommunalité.

Il s'avère que la SMACL est mieux positionnée.

Elle présente une offre plus intéressante au niveau des garanties et du coût de la cotisation annuelle.

La franchise de la flotte de véhicule est aussi plus avantageuse.

Le Conseil Municipal

entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

* ***décide à l'unanimité de retenir la proposition du cabinet d'assurance SMACL. pour un montant H.T. de : 4 687,66 euros (quatre mille Six Cent Quatre Vingt Sept Euros et Soixante Six Centimes)***

* ***autorise Monsieur le Maire à signer le marché***

* ***le charge de monter le dossier***

* ***faire en tous points, le nécessaire en cette affaire***

2. Programme triennal de travaux 2006-2007-2008 : choix de l'entreprise

La consultation a pour objet de choisir les entreprises pour la rénovation de la voirie et du lotissement des cottages de Nézel.

Or le Maître d'œuvre a lancé une procédure de marché ouvert alors qu'il s'agissait d'une procédure adaptée (le marché est estimé à 105 000 €). Le choix de l'entreprise ne peut donc être abordé lors de cette séance.

Monsieur le Maire informe que la Commission d'Appel d'Offre est convoquée le mardi 26 février 2008 à 16h pour l'ouverture des plis.

Aussi, Monsieur LAIR propose de fixer la date du prochain conseil municipal au **jeudi 28 février 2007 à 18h30** afin de choisir l'entreprise pour la rénovation de la voirie et du lotissement des cottages de Nézel.

3. Contrat rural, avenant à l'échéancier financier

Monsieur le Maire rappelle que le contrat rural a été accordé par le Département et la Région. Le premier volet concernant l'aménagement intérieur de l'église s'est déroulé en 2007, le deuxième, concernant l'aménagement de la Place du Centre Village et le troisième volet concernant l'aménagement du Cimetière avec la création d'un parking et d'un columbarium étaient prévus respectivement en 2008 et 2009.

Mais considérant que ces travaux sont similaires et qu'une économie de marché pourrait ainsi être faite, il est envisagé de réaliser ces deux volets en 2008.

Monsieur LAIR a écrit au Département et à la Région afin d'avoir leur accord pour modifier l'échéancier financier. Une réponse favorable lui a déjà été donnée par le Département.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de solliciter La Région et le Département, pour obtenir un avenant à l'échéancier financier du Contrat Rural en cours de réalisation, afin que le volet, prévu en 2009, soit réalisé en 2008 et de porter la totalité du coût de ces travaux en dépenses d'investissement du budget 2008.

Celui-ci, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de solliciter la Région et le Département pour obtenir un avenant à l'échéancier financier,

- **Autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations et les études afférentes**
- **Le charge de monter les dossiers**
- **Solliciter les subventions**
- **Et en tout point faire le nécessaire en cette affaire.**

4. Vente de parcelles communales

Après que Monsieur Jean Guéguin eut quitté la séance, Monsieur le Maire a rappelé que le Conseil Municipal avait donné son accord de principe pour lui vendre les terrains suivants :

- section A N° 328 pour 705 m²
- section A N° 337 pour 10 m²
- section A N° 370 pour 400 m²

appartenant à la Commune de Nézel aux termes de l'arrêté municipal du 22 novembre 2007.

Monsieur le Maire déclare que le Notaire, chargé de ce dossier, a donné un ordre de prix, mais que pour monter un dossier tout à fait conforme, il a sollicité, du Service du Domaine, une évaluation officielle de ces terrains.

Il s'avère donc que l'estimation s'élève à :

- section A N° 328 pour 705 m² : 1 400 €
- section A N° 337 pour 10 m² : 600 €
- section A N° 370 pour 400 m² : 24 300 €

Une marge de -10 % est acceptable en fonction des négociations.

Monsieur le Maire propose d'appliquer cette marge de -10% et de vendre à Monsieur Jean GUEGUIN les 3 lots
Pour un montant total de 23 670 Euros ;

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- ***Décide de vendre à Monsieur Jean GUEGUIN les parcelles cadastrées***

section A N° 328 pour 705 m² : 1 260 €

section A N° 337 pour 10 m² : 540 €

section A N° 370 pour 400 m : 21 870 €

pour un montant total de 23 670 Euros (Vingt Trois Mille Six Cent Soixante Dix Euros)

- ***Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte afférent***
- ***Le charge de monter le dossier
faire en tous points, le nécessaire en cette affaire***

5. Vote du compte de gestion 2007

Monsieur le Maire précise que la Comptable de la Perception de Maule n'a pas encore envoyé le Compte de Gestion pour l'année 2007.

Ce point sera donc abordé lors du prochain Conseil Municipal.

6. Vote du compte administratif 2007

Après que Monsieur le Maire se fût retiré, Monsieur Georges MAILLE a présenté le Compte Administratif de 2007 comme suit, et le Conseil Municipal l'a voté à l'unanimité

**- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE**

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 565 702,81	G 703 766,08
	Section d'investissement	B 573 380,23	H 584 925,67
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2006	Report en section de fonctionnement (002)	C (si 97 083,03	I (si
	Report en section d'investissement (001)	D 122 490,02 (si	J (si
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		1 261 573,06 = A+B+C+D	1 385 774,78 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2008 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2008	= 0,00	= 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= 565 702,81	= 800 849,11
	Section d'investissement	= 695 870,25	= 584 925,67
	TOTAL CUMULE	= 1 261 573,06	= 1 385 774,78

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

7- Vote des taux des trois taxes communales :

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas modifier les taux des trois taxes communales et de les voter comme suit :

Taxe d'habitation	9,81 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	14,03 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	82,10 %

Entendu l'exposé de Monsieur MAILLE Adjoint chargé des finances
Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide à la majorité de voter les taux des trois taxes locales comme ci-dessus.

8. Affectation du résultat 2007

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 235 146,30 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 138 063,27 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 97 083,03 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

235 146,30 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 110 944,58 €

R 001 (excédent de financement) 0,00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement 0,00 €

Excédent de financement (1) 0,00 €

Besoin de financement F

=D+E 110 944,58 €

AFFECTATION = C

=G+H 235 146,30 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

160 000,00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

75 146,30 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture comme ci-dessus.

9 - Vote du budget primitif 2008

78451 Code INSEE	Commune de NEZEL BUDGET COMMUNAL M14	BP	2008
----------------------------	--	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	22 000,00		22 000,00
70	Produits des services	31 300,00		31 300,00
73	Impôts et taxes	289 800,00		289 800,00
74	Dotations et participations	285 900,00		285 900,00
75	Autres produits gestion courant	40 000,00		40 000,00
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		669 000,00	0,00	669 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	75 146,30
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	744 146,30
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068/10)	48 000,00	0,00	48 000,00
13	Subventions d'investissement	330 410,00	0,00	330 410,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	100 000,00	0,00	100 000,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		5 000,00	5 000,00
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		71 336,27	71 336,27
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		498 410,00	76 336,27	574 746,27

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	160 000,00
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	734 746,27
---	-------------------

78451 Code INSEE	Commune de NEZEL BUDGET COMMUNAL M14	BP	2008
----------------------------	--	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	214 550,00		214 550,00
012	Charges de personnel	335 800,00		335 800,00
014	Atténuation de produits	20,00		20,00
65	Autres charges gestion courante	95 740,00		95 740,00
656	Frais de fonct. des grpes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	11 700,00	0,00	11 700,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues Fonct	10 000,00		10 000,00
023	Virement à la section d'investissement		71 336,27	71 336,27
	Dépenses de fonctionnement - Total	667 810,00	76 336,27	744 146,27

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	744 146,27

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	46 400,00	0,00	46 400,00
18	Compte de liaison	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	524 700,00		524 700,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	3 000,00	0,00	3 000,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	10 000,00	5 000,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	19 691,31	0,00	19 691,31
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	15 010,41		15 010,41
	Dépenses d'investissement - Total	618 801,72	5 000,00	623 801,72

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	110 944,27
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	734 746,27

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Après présentation et proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a voté le Budget Primitif par chapitre, comme ci-dessus :

10- Organisation du bureau de vote pour les Elections Municipales

Monsieur le Maire propose le tableau suivant concernant l'organisation du bureau de vote pour les élections municipales du 9 mars et du 16 mars 2008.

DE 08 HEURES A 11 HEURES	PRESIDENT Monsieur MAILLE ASSESEURS : Mme ABEL et VOINIER
DE 11 HEURES A 14 HEURES	PRESIDENT Monsieur TURPIN ASSESEURS : MM BROUSSE et RENAULT
DE 14 HEURES A 17 HEURES	PRESIDENT Monsieur MATTIAZZI ASSESEURS : MM. CARPENTIER et MOULIN
DE 17 HEURES A 20 HEURES	PRESIDENT Monsieur GUEGUIN ASSESEURS : Mlle BECHET et M. BENSON.

Tour de table :

■ Monsieur le Maire informe le conseil qu'à partir du 25 février 2008, la circulation ne se fera que sur deux voies sur la A13, ce qui occasionnera des bouchons d'environ 5 kilomètres des deux côtés du chantier. La route de Vaux est fermée pendant les travaux de réfection (que nous attendons depuis plusieurs années).

■ Monsieur CARPENTIER fait remarquer un problème au niveau de la clôture du pavillon communal : un arbre doit être taillé, la porte du garage est à repeindre et à poncer. Monsieur le Maire en prend note.

■ Mademoiselle BECHET mentionne qu'autour de la place de la gare SNCF, le stationnement est uniquement réservé aux poids lourds. Or, des voitures ne respectent pas l'interdiction de se stationner sur ces places malgré la présence de panneaux de signalisation. Monsieur LAIR indique la possibilité de faire intervenir la police intercommunale ou la gendarmerie puisqu'un arrêté a été pris.

■ Mademoiselle BECHET ajoute que le niveau de la Mauldre est très bas. Monsieur LAIR précise que l'arrêté sécheresse a été levé fin 2007 et malheureusement il ne peut rien être fait de plus.

■ Monsieur BENSON informe les membres du Conseil que les fenêtres des classes primaires ne sont pas bien colmatées d'où une perte de chaleur constante et de plus, le chauffage ne fonctionne pas le soir. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un vieillissement naturel des matériaux. De plus, il précise que les huisseries ainsi que les fenêtres ne seront pas changés cette année mais pourraient faire l'objet d'un programme de rénovation.

■ Monsieur RENAULT demande le prix d'acquisition du bâtiment la gare puisque la commune souhaitait l'acheter. Monsieur LAIR lui répond que le prix de l'acquisition, lors de leur dernière proposition orale était de 95000 Euros. C'est pourquoi d'ailleurs nous nous sommes portés acquéreurs.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt deux heures et Quarante Cinq Minutes.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal d'avoir travaillé avec lui avec autant d'assiduité et de passion. Il souhaite bonne chance aux prochains membres.

Gilbert LAIR